

*Questions orales*

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, j'étudie la question. De fait, je rendrai publique sous peu une étude sur la libération conditionnelle qui examine cette façon ainsi que d'autres de libérer les détenus sous condition. A mon avis, la libération conditionnelle est une forme justifiée de liberté surveillée, si l'on songe que presque tous les détenus sont resocialisés. Ce type de programme leur permet de réintégrer la société sous surveillance. C'est ainsi que les choses se passent dans notre pays.

● (1450)

Je ne peux imaginer de solution qui éliminerait complètement le risque que nous prenons et qui, je le répète, dans le cas des absences temporaires, est minime. Quant au dénommé Kehoe, il n'a pas commis d'autres infractions après son évasion. Pour autant que je sache, il n'a pas profité de ses deux jours de liberté pour commettre d'autres crimes.

\* \* \*

**LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ****LA VENTE OUVERTE DE DROGUES SUR LE MARCHÉ**

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Des Canadiens s'inquiètent de l'ouverture d'établissements commerciaux appelés «boutiques psychédéliques» où l'on vend tout ce qu'il faut aux drogués. Pressés d'agir, les procureurs généraux des provinces ont dit que ce domaine relevait des autorités fédérales. Le ministre songe-t-il à présenter une mesure législative pour restreindre ce type d'activités ainsi que la vente de pareils articles dans le commerce?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je vais examiner la question. Je ne suis pas en mesure de répondre au député aujourd'hui.

\* \* \*

**LES SOINS DE SANTÉ****LES SERVICES FÉDÉRAUX AUX CRIS DE LA BAIE JAMES**

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et porte sur l'interruption imminente—demain, le 31 mars 1981—des services de santé que le gouvernement fédéral offrait aux Cris de la baie James. Le ministre a déclaré à la Chambre: «Pour ce qui est de la question de la santé des Cris, nous faisons de notre mieux chaque fois que cela nous est possible. Toutes les semaines, je fais le point de la situation.» Si tel est le cas, si elle fait effectivement le point chaque semaine, pourquoi les responsables de son ministère nous ont-ils dit lors de la réunion du comité permanent des affaires indiennes de jeudi dernier, le 25 mars, que l'on n'avait découvert qu'un seul cas de tuberculose dans le village de Mistassini, bien que le Dr Elizabeth Robinson ait découvert sept cas déclarés de tuberculose et constaté une vingtaine de cas suspects au cours des deux semaines précédentes?

Faut-il en conclure que madame le ministre n'est pas correctement informée par le personnel de son ministère? Qu'elle n'est pas vraiment au courant du manque tragique d'installations et de services de santé dans les villages indiens de cette région, installations et services que le gouvernement fédéral comme le gouvernement du Québec avaient promis d'accorder

aux Indiens lors de la signature de l'entente passée avec les Cris de la baie James?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, le député vient de poser deux questions au sujet du transfert des installations de santé qui étaient auparavant administrées par le gouvernement fédéral à la commission de santé des Cris ainsi qu'à la province de Québec. L'entente en question a été signée par sept parties. J'ai envisagé la possibilité de demander aux Cris de nous décharger de toutes responsabilités légales au titre de cette entente. Mais cela n'a rien à voir avec les droits des autres parties.

J'ai demandé au ministre de la Justice d'étudier une nouvelle fois la situation. Aux termes des dispositions de l'entente et étant donné que le gouvernement québécois a déchargé la commission de santé des Cris de ses responsabilités et qu'il est prêt à assumer ses obligations aux termes du transfert, je dois m'exécuter. Incidemment, je tiens à signaler que les Cris ont perdu trois injonctions qui avaient été lancées contre nous à ce sujet. En d'autres termes, contrairement à ce que le député affirme, je n'ai pas le choix.

En ce qui concerne les cas de tuberculose, les renseignements que m'a fournis le Dr Lyall Black, sous-ministre adjoint responsable des services médicaux, me donnent la conviction que les chiffres que le député avance sont inexacts.

**ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SES MESURES**

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, je ne suis pas d'accord au sujet de la dernière partie de la réponse du ministre. Nous avons parlé à deux médecins qui s'y trouvaient la semaine dernière. Ils ont sans aucun doute diagnostiqué sept cas de tuberculose active à Mistassini et en traitent en ce moment une vingtaine. Les journaux de Montréal en ont parlé à deux reprises. Je ne suis absolument pas d'accord pour ce qui est des chiffres avancés par le ministre. Une façon de s'en sortir, serait de recourir à l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et le Bien-être social qui stipule ceci:

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du Ministre s'étendent, tout en les comprenant, aux questions qui visent le progrès ou la sauvegarde de la santé, la sécurité sociale et le bien-être social de la population du Canada, et qui ressortissent au Parlement du Canada, . . .

Eu égard à cela, madame le ministre pourrait-elle reconsidérer demain le retrait de ces services importants offerts aux Cris?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, le député fait sans doute allusion au mandat général du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A propos de la situation précise qui existe dans le nord du Québec par suite de l'entente de la baie James, il ne faut pas oublier que nous parlons d'une entente signée par sept parties, je le répète, laquelle entente m'oblige à procéder au transfert des installations conformément à un calendrier de travail établi en collaboration avec les Cris il y a quelque temps et prévoit le transfert, d'ici le 31 mars, de certaines installations à certaines localités. Je dois respecter cet engagement. Le Québec m'a avisé officiellement des règles du jeu . . .